



Le Rayon De Soleil

PROJET DE SERVICE

Service d'Accueil Week-end et Vacances

SAWEV



Mai 2024



Le Rayon De Soleil

SOMMAIRE

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX....	1
I. PRESENTATION DE LA FEDERATION « LE RAYON DE SOLEIL »	1
II. L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX	1
1. Historique	4
2. Implantation	8
3. Organigramme.....	8
4. Agrément.....	9
5. Cadre juridique et règlementaire.....	9
PARTIE II : LE SERVICE D'ACCUEIL WEEK-END ET VACANCES « SAWEV »	12
I. HISTORIQUE.....	12
II. QU'EST-CE QUE LE SAWEV ?.....	13
III. LES MISSIONS	13
IV. LES OBJECTIFS DU SERVICE.....	14
V. LE PUBLIC ACCUEILLI : PROFIL ET BESOIN	14
VI. LES MODALITES D'ACCUEIL :	15
VII. LA PROCEDURE D'ADMISSION ET D'ACCUEIL.....	16
PARTIE III : AXES MAJEURS DU SERVICE.....	17
I. LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET INDIVIDUALISE	17
II. NOS OUTILS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	18
III. L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	19
IV. L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET/OU THÉRAPEUTIQUE.....	20
V. LA FONCTION DE REFERENCE.....	21
VI. LA PARTICIPATION DES JEUNES.....	22
VII. TRAVAIL EN PARTENARIAT ET RESEAUX.....	23
PARTIES IV : L'ORGANISATION DU SERVICE	24
I. LES OUTILS DE MANAGEMENT : LA POLITIQUE DE FORMATION ET D'EVALUATION	24
II. LES DIFFERENTS MODE DE COMMUNICATION :	24
III. LES GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES (GAP)	26
PARTIE V : PERSPECTIVES	26



Le Rayon De Soleil

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX

I. PRESENTATION DE LA FEDERATION « LE RAYON DE SOLEIL »

Nos associations accueillent des enfants en difficulté et soutiennent leurs parents.

Notre engagement :

- **Protéger et maintenir les liens**

- Protéger l'enfant en souffrance
- Soutenir ses parents
- Éviter à un enfant de subir les difficultés de ses parents
- Donner des repères, préparer un avenir, et maintenir le lien chaque fois que possible
- Soulager un parent pendant une période de crise.

- **Un accompagnement de qualité**

- L'accueil personnalisé, l'accompagnement adapté
- Des groupes de paroles d'enfants ou de parents, des lieux d'expression et d'écoute
- Une qualité de vie retrouvée auprès d'équipes pluridisciplinaires.

Nos associations partagent un objectif commun d'accompagner chaque enfant vers une vie autonome, responsable et solidaire...

Nos 13 associations (dont 1 fondation) regroupent :

- ➔ 14 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) la plupart en unités de vie
- ➔ 7 services de placements au domicile des familles (SAPMN)
- ➔ 6 services d'Accueil Familial (accueils chez des assistantes familiales)
- ➔ 2 Maisons des Familles (accueil lors de WE, entretiens, droits de visite...)
- ➔ 17 Appartements ou studios de pré autonomie pour les jeunes
- ➔ Des activités spécifiques sur certains sites : Accueil de jour et de Week-End, accueil séquentiel, visites médiatisées ...
- ➔ Un réseau de bénévoles en soutien sur des projets pour les enfants, les jeunes, les MECS...
- ➔ Des soutiens à l'étranger d'enfants, de jeunes, de « Home d'Enfants »

Elles accompagnent environ 600 enfants et jeunes par an.

II. L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX

« Le Rayon de soleil », c'est un esprit « maison »,

« Le Rayon de soleil », c'est un réseau de maisons, Cabrespine pour le Pôle Petite Enfance, Villa 1 et Villa 2, Villa 3 pour le service préadolescent et le S3A à Maquens pour les grands adolescents.



Le Rayon De Soleil

Un réseau de maisons qui accueille des enfants dans un souci de protection de 3 à 18 ans voire plus pour ceux dont l'autonomie ne permet pas encore une inscription plus extérieure.

- Des maisons pour y vivre et y habiter,
- Des maisons pour protéger et mettre en œuvre la suppléance éducative,
- Des maisons avec des portes et des fenêtres que l'on referme pour se mettre à l'abri mais qui s'ouvrent également vers l'extérieur, la découverte, les apprentissages, les rencontres et les mises en situation bonnes ou mauvaises, mais toujours reprises relationnellement par des adultes bienveillants.
- Des maisons pour grandir, ce qui peut suggérer un temps long, l'acquisition de repères stables.
- Des maisons, non pas pour vivre en collectivité, mais pour y vivre une expérience collective qui préserve l'intimité et respecte la vie privée.
- Des maisons pour faire advenir une dimension affective.

« Même si ce n'est pas chez toi, c'est un chez toi quand même, parce que c'est pour toi et avec toi que cette maison existe ».

Être accueilli dans une des maisons d'enfants de l'association « Le Rayon de Soleil », c'est expérimenter avant tout un lieu autre que la famille, les copains, la cité. C'est un lieu d'accueil temporaire de protection, de prévention ou le quotidien est partagé avec des éducateurs et avec d'autres jeunes. C'est un lieu pour se poser, se reposer. C'est un lieu d'observation, de transformation, un lieu autre avec ou sans rupture avec le milieu d'origine. Il va falloir vivre avec d'autres jeunes, avec d'autres règles que la loi du plus fort. Ce groupe est un lieu de parole, d'échange, une occasion de socialisation, avec ses contraintes, ses tensions, ses conflits, qui facilite un regard différent sur un monde ressenti jusqu'alors comme hostile. Il s'agit également de partager le quotidien avec les éducateurs. C'est la découverte par les jeunes d'un cadre stable, de règles non arbitraires, d'un rythme (lever, coucher, scolarité, repas). C'est aussi un lieu de stimulation à d'autres intérêts. Par la confiance retrouvée en l'adulte qui garantit un cadre global, contenant, bienveillant, c'est une occasion de se réconcilier avec soi, l'occasion de dire ou d'exprimer ce qui ne l'a jamais été. La maison d'enfants est un lieu de restauration, de comptes à régler, d'une confrontation avec son histoire, de la dépression quand les défenses tombent, de la reconstruction possible.

Une plateforme de maisons et de services : SAFE, SAWEV, Alternat, Assistants Familiaux:

À ce réseau de maisons, il faut adjoindre deux autres services le SAFE et le SAWEV., mais aussi des accueils auprès d'assistants familiaux et pour les grands adolescents en rupture, une pratique désinstitutionnalisée que nous nommons « l'alternat ».

- Le SAFE, relève de l'Accompagnement Famille à Domicile. Ce service s'adresse à des enfants « en risque de danger » et ambitionne d'éviter une séparation en travaillant la relation



Le Rayon De Soleil

famille enfant à partir d'une activation de la parentalité. Le SAFE permet le maintien en famille tout en veillant à la protection de l'enfant et en contrôlant le niveau de risque encouru par l'enfant.

- Le SAWEV, accueille des enfants lors des week-ends et des vacances scolaires à partir d'un projet individualisé et d'un projet collectif axé sur le sport, le plein air et la découverte. Nous accueillons des fratries pour des regroupements à l'occasion des Week-ends et vacances scolaires, permettant ainsi le maintien du lien.

- Les assistants familiaux, devraient nous permettre de proposer des lieux de répit temporaire pour des enfants en crise et des accueils pérennes pour des enfants présentant une contre-indication à la vie collective. Pour diverses raisons liées au recrutement et à la procédure d'agrément, nous ne disposons que d'un seul assistant fin 2019 habilité pour un enfant.

- L'alternat s'exerce principalement à partir du S.3.A. et exceptionnellement du service pré-adolescent. Il s'origine dans une réflexion élaborée à partir d'une expérience de travail auprès d'adolescents et s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté en prévenant les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette méthode de travail a été présentée le 10 février 2020 lors de la première réunion du groupe de travail départemental portant sur cette problématique. L'alternat où l'internat autrement : Face à la difficulté d'assurer la continuité de l'accompagnement du jeune pré-majeur lorsqu'il se trouve en fugue, cette forme d'accompagnement, or les murs de la MECS, permet de continuer à travailler le projet professionnel avec le jeune, de maintenir les soins et d'adapter le projet individualisé. Cette démarche « d'aller vers » permet à l'équipe de travailleurs sociaux de garder le lien avec le jeune malgré le fait qu'il n'est pas « présent » dans les murs de la maison d'enfants. Le jeune continue de disposer d'une chambre où ses affaires sont en sécurité et où il sait qu'il peut trouver refuge le cas échéant. Cette période de l'adolescence est propice aux expériences bonnes ou mauvaises, mais qui se produisent sans l'assentiment des éducateurs. C'est certainement un des moments où le jeune a le plus besoin de soutien et c'est là qu'on peut le « perdre ». Il y a nécessité à aller le chercher. L'APJM peut ainsi se construire en évitant la rupture.

Pour un parcours « sur mesure »,

La MECS « Le Rayon de soleil » tout en approfondissant la notion de maison qui, comme on l'a vu précédemment, entraîne un certain nombre de principes clés dans l'accueil et l'accompagnement intègre la notion de parcours. Pour cela elle dispose et continue à développer une palette diversifiée de réponses permettant des passerelles et des complémentarités afin de satisfaire à l'individualisation du projet pour l'enfant. Elle offre un réseau coordonné de prestations, de mutualisations et de diversité permettant du « sur mesure » pour un projet individualisé évolutif. C'est en ce sens que nous sommes aussi « plateforme de service ».

Des enfants et adolescents à besoins spécifiques accueillis sans sélection.



Le Rayon De Soleil

L'établissement est largement ouvert aux enfants et adolescents dits « à besoins spécifiques ». Nous accueillons sans sélection en veillant seulement à ne pas mettre les jeunes déjà présents en danger. Bon nombre d'enfants ou d'adolescent arrivent à « Rayon de soleil » après un parcours chaotique et présentent les symptômes des traumatismes, abus sexuels et maltraitements subies précédemment. Accueillir ne suffit pas pour résorber ces troubles, il est même à penser que dans un lieu enfin pour eux, les enfants et adolescents vont rejouer leurs symptômes voire même pour un temps les développer. Ainsi un enfant abusé va tenter de reproduire des scènes liées aux traumatismes dans son rapport au personnel ou aux autres enfants.

L'accueil et l'expression de cette souffrance ne sont pas sans conséquence : conduites à risques des enfants que nous nous efforçons de contenir, risques psycho-sociaux encourus par le personnel, dégradation du matériel.

Un enfant dit incasable n'est pas celui qui n'a pas de case, mais celui qui a besoin de plusieurs cases.

Nous déplorons toutefois la difficulté à mettre en place des soins ou des lieux de ruptures et du temps nécessaire pour obtenir une de ces deux réponses. Ces deux dimensions à inscrire dans un travail de partenariat sont complètement nécessaires dans l'intérêt des jeunes accueillis, de leur projet et du sens de l'accompagnement. Il paraît évident qu'un travail de qualité et une sécurisation des parcours rendent obligatoire une prise en charge pluridimensionnelle incluant des allers-retours entre divers espaces, non pas pour arrêter, mais pour mieux continuer avec des jeunes présentant des problématiques complexes. Pour autant, nous sommes bien obligés de constater les nombreux obstacles auxquels nous nous confrontons. De ce fait la MECS se retrouve fréquemment non plus en première ligne, rôle que nous assumons en tant que garant de l'étayage éducatif et relationnel, mais isolé et quelquefois démuné.

1. Historique

Une histoire qui peut se décrire en 3 actes...

Acte 1.

L'association « Le Rayon de Soleil » à but non lucratif a été créée à l'initiative de Monsieur TISSIERES, Maire de Cabrespine et a vu le jour le 30 juillet 1969. Ceci grâce à l'ancienne propriétaire, Madame DAUMET qui légua sa maison et toute sa fortune à la Mairie de Cabrespine.

L'association locale va parallèlement se fondre au sein d'un collectif d'associations « Fédération des Rayons de Soleil de l'Enfance », reconnu d'utilité publique en avril 1975 et regroupant une quinzaine d'associations ainsi qu'une œuvre d'adoption internationale.

Maître ROLLET, avocat, est l'inspirateur des Rayons de Soleil, il s'est efforcé, à travers la mise en place de la fonction de juge des enfants, de considérer l'enfant dans une perspective éducative.



Le Rayon De Soleil

Les premiers enfants arrivèrent au Rayon de Soleil en 1970. Cette structure d'accueil répondant aux besoins d'enfants en difficulté va s'organiser et s'institutionnaliser au fil du temps dans un secteur d'activité en pleine structuration, jusqu'à son habilitation au titre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance le 30 avril 1989.

Acte 2.

L'arrivée en 1993 d'un directeur professionnel certifié, M. VAXIVIERE, fonde l'élaboration et la mise en œuvre du premier projet institutionnel, en lien étroit avec les besoins et préconisations des autorités départementales. Les locaux vétustes ne correspondent plus aux normes de sécurité, d'hygiène et de confort, une restauration s'impose, le besoin s'en fait sentir depuis longtemps. Rien n'aurait pu avoir lieu sans le soutien total et agissant du Conseil Général de l'Aude.

Les années 1994 et 1995 vont être les années d'une réorganisation et de réhabilitation de la structure historique « Maison d'Enfants ».

À partir de 1994 est négocié avec le Département, un principe de démarche expérimentale de l'établissement autour de trois axes :

La recherche de dispositifs innovants autour de la diversification et de la personnalisation de réponses adaptatives dans un contexte d'internat rénové,

La mise en place d'actions éducatives au domicile permettant un soutien et des réponses adaptées évitant le recours à un placement massif,

Le recours à un travail de lien et de guidance familiale, à travers un dispositif d'entretiens familiaux à visée thérapeutique.

En 1998, ayant acquis un terrain jouxtant la maison d'enfants, l'association Cabrespinoise va commencer à structurer les moyens de son action par la construction d'un bâtiment administratif qui dissociera les espaces d'hébergement de ceux des interventions techniques et administratives.

Dès 2000, en concertation avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et le S.A.N.T., l'équipe du « Rayon de Soleil » va mettre à l'étude un projet de service alternatif permettant d'accueillir autour de prise en charge à caractère sportif et culturel, lors des week-ends et des vacances, des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et scolarisés ou accueillis en semaine dans des structures médico-sociales ITEP, IME ou pédopsychiatrique : hôpital de jour, UDASPA).

L'association va faire l'acquisition en 2001 d'une propriété aux portes de Carcassonne sis sur le hameau de Maquens. La démarche d'expérimentation institutionnelle va se poursuivre et s'expliciter dans la mise en chantier d'un projet de réorganisation globale de l'établissement.



Le Rayon De Soleil

Ce projet va, dès 2004, s'inscrire dans une dynamique de mise en chantier du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance qui va définir les objectifs, les orientations et les dispositifs de réponses du département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance. Il va s'actualiser en concertation avec l'unité départementale dans un projet immobilier prévoyant la création de deux structures complémentaires sur la propriété de Maquens.

De ce fait, en 2009, une réorganisation structurelle du fonctionnement va s'organiser comme suit :

L'internat « Maison d'enfants » va se repositionner sur sa configuration d'origine : accueil d'enfants (garçons et filles) de 3 à 16 ans pour un effectif de 14 à 17 places,

La continuité du Service Accueil Week-ends Vacances sur la propriété de Maquens avec un fonctionnement en alternance, un week-end sur deux d'un groupe de sept petits (7 à 14 ans) et de sept adolescents (de 14 à 17 ans) sur une logique de projets sportifs et culturels.

La délocalisation des adolescents et jeunes majeurs sur un groupe de dix adolescents et jeunes majeurs, créé sur Maquens (S3A) et fonctionnant du lundi au vendredi.

Le regroupement de toutes les actions (immatérielles) liées aux prises en charge séquentielles au sein d'un service autonome et mutualisé (SAFE) créé sur Maquens.

Les prises en charge de jour :

- Consultations,
- Ateliers éducatifs
- Travail familial
- Groupe de parole
- Prise en charge ambulatoire

Les coordinations et le travail en réseau :

- Réunions institutionnelles
- Réunions inter-équipes
- Supervisions.

Acte 3.

L'association pour répondre aux besoins départementaux va intensifier ses actions en direction du public préadolescent.

C'est dans ce contexte qu'en mars 2016, l'association « Le Rayon de Soleil » met en œuvre un nouveau projet avec la création d'un nouveau service d'accueil de 7 places dédiées aux préadolescents : la villa 1.

Mettant fin à une période d'instabilité managériale, un nouveau directeur, M. MAURAN, est nommé.



Le Rayon De Soleil

Dès lors, l'activité va atteindre son cours normal, une mise en conformité s'élabore et une réflexion s'engage afin de réécrire un projet d'établissement ancré dans notre réalité actuelle.

Le SEFAE à Cabrespine devient "le Pôle Petite Enfance" conformément aux engagements pris par une précédente direction : 19 enfants de 3 à 12 ans sont accompagnés à partir de ce lieu. Deux groupes sont créés, les locaux sont réaménagés en ce sens et les projets adaptés à cette nouvelle configuration.

L'installation du service préadolescents dans la villa sur le site de Maquens avait amené le service SAWEV vers d'autres lieux de prise en charge (gîte, camping ...). Cette situation pour intéressante qu'elle soit, devenait coûteuse et lourde à gérer. Le SAWEV a été sédentarisé sur une villa située à Villegly. Ce qui n'empêche nullement les transferts et autres sorties constitutifs du projet de ce service. Ce dernier a été revisité, certains aménagements ont nécessité un accord d'entreprise. Un calendrier d'accueil plus attractif a pu ainsi être proposé aux CMS.

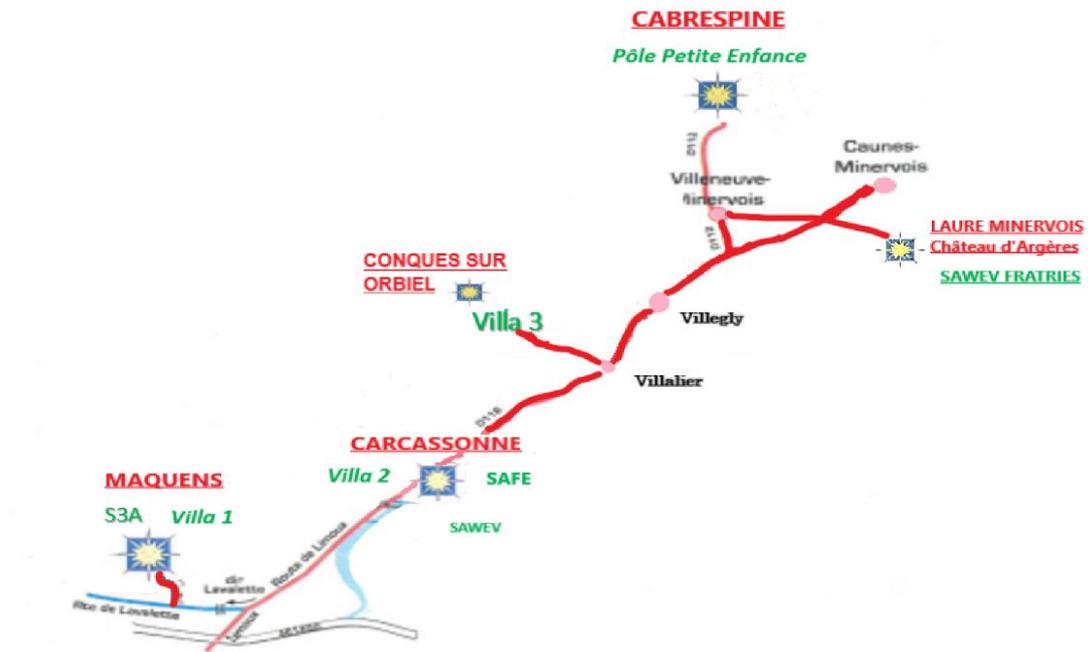
Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations du service de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Aude afin d'accompagner les enfants et leurs familles en difficulté avec des prises en charge personnalisées, adaptatives, avec une offre diversifiée de services permettant une transversalité et un parcours de la prise en charge de l'enfant sans rupture.

Pour ce faire et pour répondre aux besoins du département en accueil de préadolescents en grande difficulté, fin 2016, nous avons demandé, au Conseil Départemental une extension de 6 places comme le permettait notre autorisation de fonctionnement passant ainsi d'une capacité de 69 à 75 places. Cet accueil a débuté dès le début du mois de janvier 2017 et se réalise sur une villa que nous louons à Villalbe.



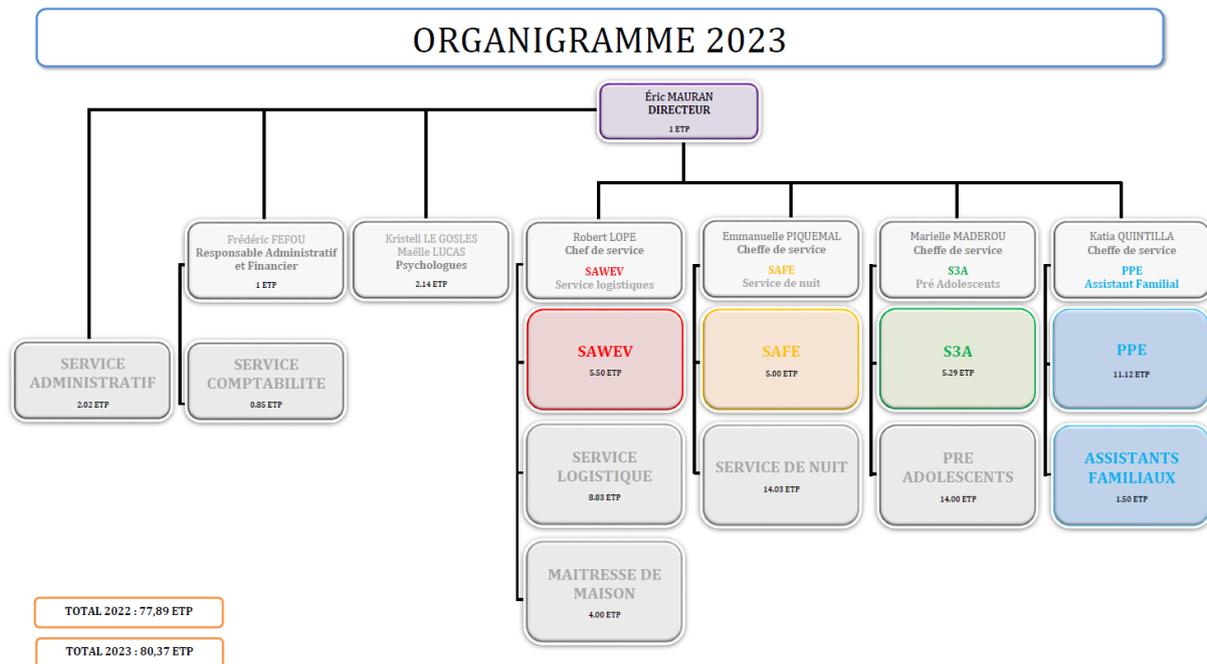
Le Rayon De Soleil

2. Implantation



Les différents services de « Le Rayon de Soleil » se déploient sur le bassin Carcassonnais afin de répondre au besoin du Département mais également des missions exercées auprès des mineurs accueillis.

3. Organigramme





Le Rayon De Soleil

4. Agrément

Date d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} agrément : 30 Avril 1989 - Evaluation interne : 02/05/2011 - Evaluation externe : 20/06/2013 - Renouvellement autorisation : 03/01/2017 - Dernier agrément faisant acte des augmentations de capacités : 05/02/2020
Autorisation de contrôle et de tarification	Conseil Départemental de l'Aude
Nombre de places	<p>En 2021 : 100 situations</p> <p>Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Petite Enfance : 18 places + 1 accueil d'urgence – 3 à 12 ans sur Cabrespines • Villa1, Villa2, Villa3 : 18 places + 1 accueil d'urgence – 12 à 16 ans sur Maquens, Carcassonne et Conques sur Orbiel • S3A : Service Accompagnement Adolescents Autonomie : 12 places – 16 à 21 ans studio à Maquens et en diffus sur Carcassonne • SAFE : Service d'Accompagnement Famille et Enfants : 36 places – 0 à 21 ans sur Carcassonne • SAWEV / SAWEV fratrie – Service d'Accompagnement Week-end et Vacances et regroupement fratrie : 10 places – 0 à 21 ans sur Carcassonne et Argères • Placement familial : 4 places pour 2 assistants familiaux
Population accueillie	Enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou en risques de l'être
Zone de recrutement	Territoire Départemental de l'Aude

5. Cadre juridique et réglementaire

Nous pensons notre mission dans le cadre des institutions républicaines et du droit qui en découle. Nous optons pour une mise en œuvre complètement respectueuse de celui-ci dans tous ces aspects. En effet, le droit vient soutenir la place de l'enfant et la protection que nous lui devons. À ce titre, nous avons la volonté de mettre en œuvre tout ce qui peut aller dans ce sens en dénonçant tous mauvais traitements d'où qu'ils viennent.



Le Rayon De Soleil

Le droit fait tiers avec les familles et délimite les devoirs et responsabilités de chacun. Son respect nous éloigne de l'écueil de la toute-puissance et de la maltraitance institutionnelle. L'enfant à des droits, en tant que mineur, il est également soumis à l'autorité parentale. Celle-ci comporte des attributs que nous nous engageons à respecter dans la limite des restrictions ordonnées par le juge des enfants.

Il en va de même pour le droit des usagers et celui du code du travail. Pour nous à la maison d'enfants, il ne peut y avoir de zones de non droits et c'est à partir de cette conception que s'étaye le respect dont chacun doit bénéficier en tant qu'être humain, citoyen, enfants, famille, bénéficiaire, salarié dans une institution que nous voulons la plus juste possible.

Le corpus légal et règlementaire sur lequel la Maison d'enfants développe ses actions et sa réflexion en direction des enfants en grande difficulté et en souffrance dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics est vaste. Pour autant il nous semble utile de se le rappeler, à commencer par l'art 375.1 du code civil qui est emblématique de notre mission.

- La loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application,
- La loi n°2007-293, du 5 Mars 2007, réformant la protection de l'enfance et ses décrets d'application,
- La loi n° 2016-297 du 14 Mars 2016, relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application,
- L'article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatif aux missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'article L.112-3 du CASF sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, le soutien de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité, et de son éducation, dans le respect de ses droits ;
- L'article L.222-5 du CASF sur les publics pris en compte par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur décision du Président du Conseil Départemental ;
- L'article L.228-3 du CASF sur les conditions de la prise en charge financière du Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance des dépenses concernant les mineurs.

La loi 2007-293 a posé des principes forts en consacrant le Président du Conseil départemental comme le chef de file de la Protection de l'enfance et en posant l'implication et l'association de la famille. Elle a produit des orientations méthodologiques et techniques visant l'amélioration de l'intervention auprès des familles. Elle consacre le Projet Pour l'Enfant et la remise d'un rapport annuel concernant l'enfant par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dont les conclusions sont portées à la connaissance des parents.



Le Rayon De Soleil

La loi 2016-297 se concentre résolument sur l'enfant : de la protection de l'enfance, le chemin est tracé vers la protection de l'enfant. Elle s'intéresse plus particulièrement à la prévention (quel que soit l'âge), et vise l'amélioration du repérage et du suivi des situations de danger. Elle se soucie de la cohérence et de la stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance. La question du déclouonnement des interventions y apparaît.

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants publiée au Journal officiel du 8 février

La loi, enrichie par le gouvernement et les parlementaires au cours de son examen, complète la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022 - Ministère de la Santé et de la Prévention (solidarites-sante.gouv.fr)

Une attention particulière est portée à :

- La démarche de Consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance dit « rapport Blachais » (28 février 2017),
- La stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance 2020-2022 : « Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits ».



Le Rayon De Soleil

PARTIE II : LE SERVICE D'ACCUEIL WEEK-END ET VACANCES « SAWEV »

I. HISTORIQUE

En 2001, la maison d'enfants « Le Rayon de Soleil » se positionne pour répondre à un appel d'offre du Conseil départemental. Cela concerne un accueil spécifique autour des week-ends et vacances scolaires pour un public bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les enfants et adolescents accueillis pourront provenir d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux, avec des profils différents (toxicomanie, errance, trouble du comportement...).

Le service est pensé pour accueillir 4 à 7 jeunes dans la mixité pour des périodes de rupture durant les temps extra-scolaires. La spécificité du projet et le souci de conditions d'accueils optimales, tant sur le plan de la sécurité que de l'adhésion à la dynamique de projet du groupe autour d'activités sportives et de loisirs, amène à préconiser une structuration par groupe sur un mode vertical.

Il pourra être accueilli alternativement des groupes de différentes tranches d'âge : 7-11 ans ; 12-16 ans.

Ce projet est présenté et défendu au Conseil Départemental par une délégation de l'association à l'automne 2001 et une réponse positive rapide est donnée par la suite. L'activité du service commence alors aux vacances de fin d'année autour d'un transfert réunissant la nouvelle l'équipe et un groupe de 6 jeunes.

C'est la naissance du « Service d'Accueil Week-end Et Vacances ».

Le service a été en itinérance dans divers gites de 2001 à 2005. Par la suite, jusqu'en 2015, il s'est installé sur le site de Maquens. En 2016, à l'ouverture d'une villa pré-adolescents, le service a repris son fonctionnement initial en gite jusqu'en 2018 où ce dernier s'est installé sur des locations fixes. Il est actuellement basé sur une villa à Carcassonne.

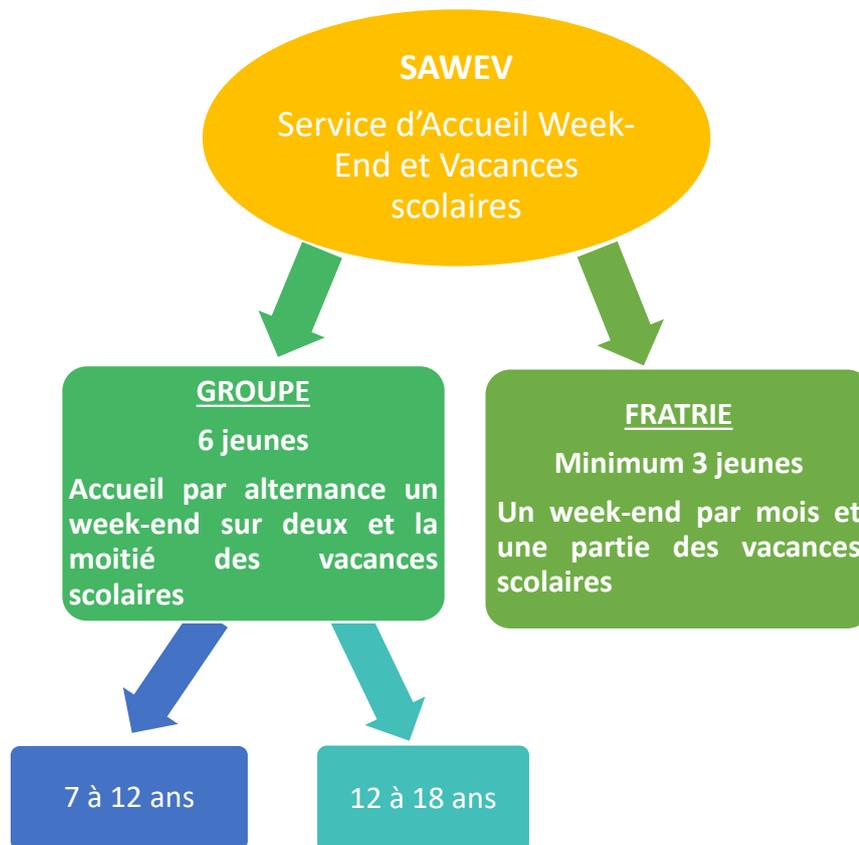
Depuis toujours, le SAWEV a su s'adapter aux demandes et aux besoins émis par le Département, en ajustant régulièrement ses modes de prises en charge.

En 2020, le service s'est diversifié en créant un nouveau mode d'accompagnement, l'accueil fratrie tout en maintenant l'accueil groupe. En effet, la présentation d'une fratrie de 4 nous est proposée afin de travailler avec elle différentes problématiques. Pour autant, l'intégration de cette fratrie au sein d'un groupe de 6 enfants, nous a semblé inadapté. C'est pourquoi, l'établissement a proposé un accueil au sein d'un gite dédié à ce nouveau type d'accompagnement. En conformité avec les préconisations de la loi TAQUET, nous avons été précurseurs pour ce mode d'accompagnement et donc les seuls à le proposer dans le département. Suite à cette expérience concluante et après avoir présenté cette spécificité lors de rencontres avec les différentes Maisons Départementales des Solidarités, de multiples demandes émergent. L'ASE valide alors rapidement cette modalité d'accompagnement. Nous accueillons depuis 4 fratries au rythme d'un week-end par mois et d'une partie des vacances scolaires.



Le Rayon De Soleil

II. QU'EST-CE QUE LE SAWEV ?



Notre service ainsi que notre fréquence d'accueil ont été réfléchis pour venir en relais aux familles, aux institutions et/ou à des lieux d'accueils. Les jeunes sont tous suivis dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous travaillons ainsi en étroites relations avec différents partenaires. Le fonctionnement de service permet de proposer des calendriers adaptatifs pour répondre aux situations singulières.

Les deux modes d'accueil sont donc positionnés sur des temps extra-scolaires.

Afin d'éviter la dualité fraternelle, les fratries composés uniquement de deux enfants sont accueillies sur le groupe.

III. LES MISSIONS

Le **SAWEV** (Service d'Accueil Week-end Et Vacances scolaires) est un service de la Maison d'Enfants à Caractère Social de « Le Rayon de Soleil » de la Clamoux. Il accueille ainsi des jeunes placés sous l'autorité du Conseil Départemental que ce soit sur décision judiciaire ou administrative.

- Pour le groupe : intervenir en relai pour offrir aux jeunes accueillis un espace en rupture avec leur quotidien. Nous sommes vigilants à maintenir, malgré la diversité des situations, l'hétérogénéité du groupe. En effet, une de nos valeurs consiste à travailler



Le Rayon De Soleil

le vivre ensemble malgré les différences.

- Pour la fratrie : permettre le regroupement fraternel pour créer un quotidien et des souvenirs communs tout en travaillant leurs dynamiques relationnelles. Faire de la fratrie, une ressource, sur laquelle les enfants pourront s'appuyer.

IV. LES OBJECTIFS DU SERVICE

Nos modalités d'accueils et/ou nos outils ont été pensés afin de répondre à différents objectifs :

- Travailler sur les interactions et codes sociaux aussi bien dans un petit collectif qu'en société,
 - Favoriser le développement et l'estime des jeunes. Pour ce faire, le service propose des outils dans une logique de projet, permettant aux jeunes d'être acteur de leur prise en charge,
 - Préparer à l'autonomie notamment au travers de : la participation aux tâches quotidiennes, l'expression dans le groupe, la réflexion commune sur les projets d'activités...,
 - Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire : aide aux devoirs, réflexion autour du projet professionnel...,
 - Maintenir et soutenir les liens familiaux,
 - Animer auprès des jeunes des ateliers de prévention et/ou de sensibilisation sur différentes thématiques...,
 - Travailler en partenariat et réseau : familles, Maisons Départemental des Solidarités (MDS), Juges des Enfants, Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), Institut Médico-Educatif (IME), pédopsychiatrie, familles d'accueils, établissements scolaires, lieux de vie, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), partenaires sportifs.

Certains objectifs sont plus spécifiques à l'accueil des fratries, que celles-ci soient accueillies sur le SAWEV groupe (fratrie de deux) ou SAWEV fratrie :

- Garder, créer et réguler des liens intra-fratrie,
- Être vigilant de ne pas être dans la reproduction familiale des relations ayant conduit au placement et permettre l'émergence d'autres modalités relationnelles.
- Construire des souvenirs communs

Nous sommes là pour aider les jeunes à grandir et à évoluer dans un environnement contenant et rassurant.

V. LE PUBLIC ACCUEILLI : PROFIL ET BESOIN

Le SAWEV est un service qui permet l'accueil d'un public hétérogène à difficultés multiples. En ce sens, nous pouvons accueillir et venir en relais auprès des IME, ITEP, MECS, assistants familiaux (ASFAM), Unité d'Accueil et de Soins Pour Adolescents (UDASPA), lieux de vies, familles.

Les différents parcours des jeunes nécessitent des prises en charge individualisées et la



Le Rayon De Soleil

mise en place de stratégies éducatives très diverses. Tous relèvent de la protection de l'enfance et ont vécu des difficultés familiales majeures à l'origine de la décision de placement. Bien qu'il soit impossible de faire état d'une description généralisée et applicable à l'ensemble des enfants accueillis tant, les parcours de vie sont singuliers et complexes, on peut tout de même observer des caractéristiques comparables. En effet, un certain nombre d'éléments de leur histoire peuvent expliquer que leur bien-être physique et psychique soit impacté et à l'origine du placement :

- Carences affectives et/ou éducatives,
- Troubles psychologique et/ou psychiatrique d'un parent,
- Maltraitements physiques et/ou psychologiques,
- Abus sexuels,
- Précarité familiale,
- Socialisation et le vivre ensemble/faire ensemble,
- Troubles du lien et de l'attachement,
- Décès familial...

VI. LES MODALITES D'ACCUEIL :

La capacité d'accueil sur les deux modes d'accueil, au vu des infrastructures actuelles, est de 6 places. Afin de préserver l'intimité nous essayons au maximum de proposer une chambre par jeune accueilli. Bien que les réalités bâtementaires ne nous le permettent pas tout le temps, nous aménageons, autant que possible : armoires, cloison mobile de séparation...

Dans le cadre des fratries, il nous est possible d'accueillir, à la journée, d'autres membres de celle-ci, même si initialement leur âge ne permet pas leur accueil avec nuitée.

Les week-ends :

- Le groupe peut accueillir les jeunes de 1 à 2 week-ends par mois et la moitié des vacances scolaires en suivant l'alternance des groupes (7/12 ans et 12/18 ans).
- La fratrie est accueillie 1 week-end par mois et une partie de certaines vacances scolaires.
- L'accueil des deux modes d'accompagnement est possible du vendredi soir au dimanche soir et selon les besoins, peut aller jusqu'au lundi matin.

Les vacances estivales :

- Le groupe propose trois périodes d'accueil : une de 10 jours et deux de 17. A chacune d'elles, un camp extérieur de 5 jours est effectué.
- L'accueil des fratries est organisé sur 4 périodes de 5 jours consécutifs avec la possibilité de séjours extérieurs.

Les autres périodes de vacances scolaires :

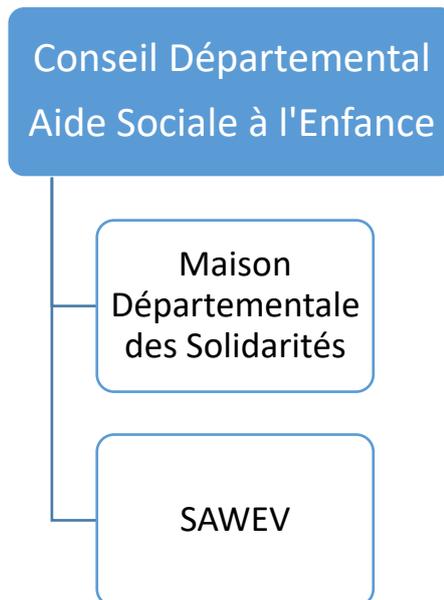


Le Rayon De Soleil

- Concernant les vacances de Toussaint et Noël, l'accueil, pour le groupe, est de 10 jours tandis que lors des vacances d'hiver et de printemps, celui-ci est de 17 jours. Pour ces périodes de vacances, les deux groupes sont accueillis en alternance. A chacune d'elles, un camp extérieur de 5 jours est effectué.

- L'accueil fratrie s'effectue sur quelques jours en fonction des besoins et des demandes de chacun (2/3 jours ou 5 jours consécutifs) préalablement définie en amont. Durant cet accueil, il est possible qu'un séjour extérieur soit organisé.

VII. LA PROCEDURE D'ADMISSION ET D'ACCUEIL



Au sein de notre service, nous avons fait le constat de la nécessité d'une procédure d'accueil afin de pouvoir accueillir l'utilisateur et sa famille dans les meilleures conditions possibles. Celle-ci s'organise en quatre temps : la candidature, la présentation du jeune ou de la fratrie, le DIPC et l'accueil.

- La candidature :

Dans un premier temps, une candidature est adressée par mail au chef de service accompagnée d'une note de situation. Par la suite, nous convions nos partenaires à une réunion de présentation afin qu'il nous expose la candidature.

- La présentation :

Lors de ce rendez-vous, les professionnels de la MDS nous expliquent le contexte du placement, l'environnement familial du jeune ou de la fratrie, le circuit de placement dans lequel ils ont évolués, les problématiques sociales, familiales et scolaires. Les partenaires sociaux expliquent ce qu'ils attendent de notre service en termes d'objectifs de travail. Après concertation avec l'ensemble des membres de l'équipe et en fonction des places disponibles, nous leur apportons une réponse rapidement. Si celle-ci est positive, nous leur transmettons,



Le Rayon De Soleil

le dossier administratif.

- Le Document Individuel de Prise Charge :

Une réunion de présentation du service est organisée en présence du chef de service, un éducateur, la psychologue, le jeune ou la fratrie, la famille ou le/les représentants légaux, ainsi que les référents de la MDS. Cette rencontre nous permet de leur présenter l'institution et le service et d'expliquer notre fonctionnement. Nous les informons des différents supports éducatifs utilisés aussi bien pour l'accueil de groupe que pour l'accueil fratrie.

Nous abordons les thématiques suivantes : liens fratrie, vie familiale, personne(s) ressource(s), santé, scolarité/insertion, sport/culture, ainsi que toutes les pistes de travail souhaitées par le jeune ou la fratrie et sa famille. Nous nous informons, lors de cet entretien, des particularités culturelles et/ou religieuses afin de pouvoir les prendre en compte dans le respect de la loi. Le DIPC a pour but de baliser et de rédiger les modalités de l'accueil. Cette première rencontre est un moment privilégié pour échanger avec la famille, celle-ci permettant d'harmoniser la prise en charge.

A l'issue de cette présentation, il est remis au(x) jeune(s) le livret d'accueil. Enfin, la date d'accueil sur le service leur est communiquée.

- L'accueil :

Il existe deux types d'accueil :

Le groupe : En amont de l'accueil d'un jeune, le groupe est informé afin de faciliter son intégration. Le premier jour, les jeunes, les lieux et les professionnels lui sont présentés. De plus, un membre de l'équipe lui consacre un temps individuel afin de recueillir son ressenti, ses questionnements et expliciter les règles de vie.

La fratrie : Le premier jour, les lieux et les professionnels lui sont présentés. Sur un temps collectif, l'équipe recueille les ressentis, les envies, les questionnements de chaque membre de la fratrie. Par exemple, les courses peuvent-être faites en fonction des envies évoquées lors de l'élaboration du DIPC.

Après une période d'évaluation de deux mois, le projet individualisé est rédigé avec le jeune en mettant en avant les objectifs et les moyens misent en œuvre. Concernant la fratrie, un projet fratrie s'ajoute aux projets individualisés. Il sera, par la suite, présenté à la famille. Ce projet est évalué et réajusté en équipe en prenant en compte les besoins, envies et les spécificités du jeune ou de la fratrie.

PARTIE III : AXES MAJEURS DU SERVICE

I. LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET INDIVIDUALISE

Chaque référent co-construit avec le jeune, au plus tard deux mois après l'admission sur le service, un projet individualisé. Il est évalué et ajusté de façon régulière afin d'être au plus près des évolutions et des besoins de l'enfant et de la fratrie. Il sera par la suite présenté et



Le Rayon De Soleil

discuté en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Par la suite, un compte rendu est fait à la famille.

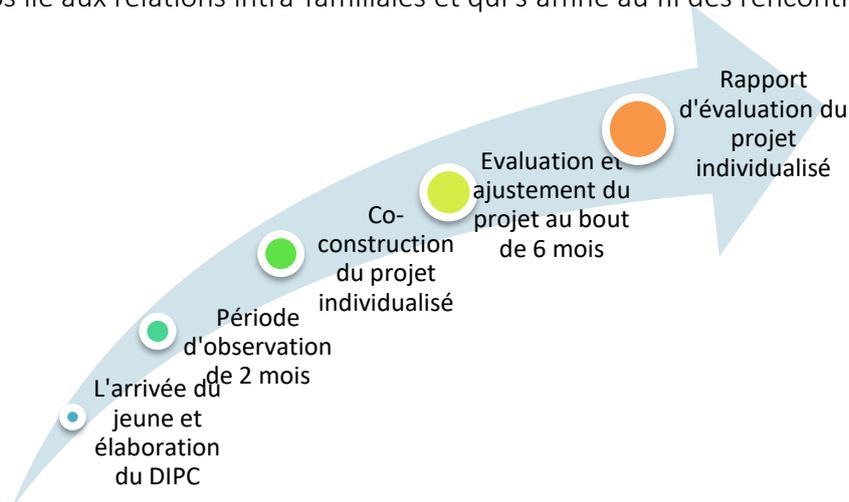
Sur le groupe, dans le projet individualisé, il est question de :

- Santé, bien-être et hygiène,
- Autonomie, Vie quotidienne,
- Expression orale et communication,
- Vie sociale et relationnel,
- Activités et loisirs (sportif, culturel, artistiques...)
- Soutien à la scolarité,
- Famille (père, mère, fratrie...)
- Vécu du placement (administratif ou judiciaire)
- Autre

Concernant les fratries, nous avons mis en place un projet spécifique. Il présentera les items suivants :

- Famille (impact du placement, dynamique familiale),
- Vie quotidienne (vivre ensemble/faire ensemble),
- Intimité,
- Expression orale et la communication,
- Rapport à la loi, aux règles, à la citoyenneté,
- Autre.

En complément du projet individualisé, un projet spécifique fratrie est élaboré en plusieurs temps lié aux relations intra-familiales et qui s'affine au fil des rencontres:



II. NOS OUTILS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accueil sur le SAWEV groupe s'inscrit dans une dynamique d'autogestion, d'autonomisation et dans une dynamique de rupture avec le quotidien (les téléphones par exemple, ne sont pas acceptés). Quant à la fratrie, le projet d'accueil a pour but de créer et maintenir du lien fraternel.



Le Rayon De Soleil

Le principe d'encadrement sur le service est de garantir une continuité d'intervention et de relation pendant le séjour. Pour cela, l'équipe éducative pluridisciplinaire est composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs, d'éducateurs sportifs pouvant intervenir de jour comme de nuit selon le roulement ou les modalités de l'accueil.

Les supports éducatifs que nous proposons s'articulent autour d'activités culturelles, sportives et artistiques qui fonctionnent par cycles de plusieurs mois dans une logique de projet. Les deux modes d'accueils peuvent se rencontrer sur des projets mis en place par l'un ou l'autre des dispositifs. Les activités proposées répondent à des besoins identifiés chez les jeunes ou la fratrie. Chaque module d'activité est évalué à la fin du cycle. Toujours dans cette logique de rupture avec leurs quotidiens, l'équipe éducative oriente les activités afin de favoriser une ouverture sur l'extérieur. Pour ce faire, le service sollicite l'environnement ainsi que les ressources locales mobilisables tel que la Maison des Adolescents (MDA), la médiathèque, les différents évènements et manifestations.

A ce jour, le SAWEV fratrie bénéficie de la présence de « Toundra », chien qui a pour vocation de médiatiser certaines relations. C'est devenu un nouvel outil dans l'accompagnement du SAWEV.

En parallèle des cycles sportifs, culturels et artistiques, le SAWEV évolue et développe des ateliers de prévention et de sensibilisation, autour des thèmes suivants :

- Le harcèlement,
- Les émotions,
- La sécurité routière,
- L'intimité, l'hygiène, le corps,
- La santé par l'alimentation,
- Les habiletés sociales en situation quotidienne (dans les magasins, dans la ville...),
- Le consentement,
- Les réseaux sociaux,
- La sexualité.

Les transferts sont une modalité importante de l'accompagnement proposé par le service. Ils mobilisent des repères différents, tant pour les jeunes que pour les professionnels et ce notamment en termes de :

- Confrontation à l'imprévu, découverte,
- Rythmes différents,
- Règles et consignes différentes,
- Socialisation et relationnel dans des lieux et environnements différents,
- Vivre ensemble dans le cadre d'hébergement collectif.

III. L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

L'association est repérée sur sa compétence autour du travail familial. Tout enfant est l'enfant d'une famille et nous prenons en compte l'importance de ce lien. Chaque détenteur



Le Rayon De Soleil

de l'autorité parentale sera informé de la situation de son enfant.

L'établissement possède un ancrage systémique. Le travail familial va varier d'une situation à l'autre et prendra toujours en compte l'intérêt de l'enfant. Les notions de parentalité et de fratrie nous fournissent un point d'appui pour le penser. C'est donc en termes de compétences parentales et fraternelles mobilisables que nous envisagerons les modalités de notre travail avec chaque famille.

Bien que le SAWEV n'ait pas pour mission première de soutenir la parentalité, nos compétences nous permettent d'accompagner la relation enfant(s) – parents. Notre place tierce nous amène à recueillir des éléments de compréhension sur la dynamique familiale telle que l'enfant ou la fratrie peut la présenter et la signifier par ses comportements. Nous pouvons proposer des entretiens fratrie ou familiaux au sein de l'établissement. Les objectifs et les modalités des entretiens sont discutés en réunion pluridisciplinaire. Ils seront menés par la psychologue et thérapeute familiale du service et l'éducateur référent. Il pourra ensuite reprendre certains éléments clefs avec le ou les enfants pendant le séjour.

De plus, les débuts et fins de séjours sont des moments réguliers pour échanger avec les familles présentes. Ces temps peuvent-être destinés à :

- Echanger sur le quotidien du ou des enfants et identifier des points possibles d'amélioration de la relation au quotidien,
- Rappeler les objectifs de l'accueil de leur(s) enfant(s) au SAWEV,
- Faciliter la communication enfant(s)/parents, aussi bien pour soutenir la parole de l'enfant dans ce qu'il souhaite dire à ses parents, que pour entendre et accompagner la parole des parents dans ce qu'ils souhaiteraient partager avec leur(s) enfant(s).

Les interactions avec les familles comportent une part de spontanéité que nous partageons lors de nos réunions pluridisciplinaires.

Sur les temps d'accueil des appels médiatisés, à la demande du Juge des Enfants, peuvent être mis en place afin de permettre un lien entre le service et les parents, mais aussi d'observer à la relation parents-enfants tout en veillant à leur protection lors de ces échanges.

Pour finir, les objectifs de l'accompagnement familial doivent demeurer évolutifs dans l'intérêt de l'enfant. Les moyens actionnés seront mentionnés dans le projet individualisé.

IV. L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET/OU THÉRAPEUTIQUE

Au sein du service, l'équipe éducative travaille au quotidien pour respecter les besoins médicaux de la personne accueillie. Au vu de notre rythme d'accueil, nous faisons régulièrement appel à la maison médicale de garde.

Nous sommes également en lien régulier avec les services de pédopsychiatrie et/ou le Centre Médicaux Psycho Pédagogique (CMPP) et échangeons sur la situation que nous avons en commun.



Le Rayon De Soleil

Concernant les traitements médicaux, l'équipe respecte le protocole institutionnel mis en place (cf. : note de service n°9).

Lors de nos transferts à l'extérieur, nous nous informons en amont sur les moyens médicaux disponible à proximité (centre médical, hôpital, infirmiers, pharmacie) pour pouvoir répondre de façon optimale à tout besoin.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement que nous proposons sur le SAWEV et des profils hétérogènes des jeunes, nous sommes régulièrement en lien avec des professionnels en libéral tel que des psychologues, des infirmiers...

V. LA FONCTION DE REFERENCE

Le référent est chargé de centraliser l'ensemble des informations concernant le jeune ou la fratrie accueillie. Il assure la mise en œuvre du projet individualisé ainsi que son suivi et son évaluation.

Pour chaque situation, un co-référent est nommé afin de permettre une continuité en cas d'absence du référent.

Il intervient en qualité de « référent » aussi bien auprès du jeune ou de la fratrie et leur famille qu'auprès des partenaires extérieurs. De ce fait, il participe à toutes les réunions partenariales, aux audiences et est garant de la circulation de l'information auprès de l'équipe. Il rédige les rapports d'évaluation du projet individualisé.

Le référent a pour rôle de connaître au mieux la situation du jeune ou de la fratrie et son évolution. Il l'accompagne dans son parcours et a pour mission principale d'être le coordinateur du projet individualisé. Il doit adopter une écoute particulièrement attentive afin de répondre aux mieux à ses besoins et ses demandes.

Chaque membre de l'équipe intervient auprès des jeunes que nous accueillons. De ce fait, le référent se doit de collecter l'ensemble des informations et des points de vue de ses collègues. Pour autant, la référence, ne doit pas enfermer le professionnel et le jeune dans une relation duelle. La richesse qu'apporte la pluri-disciplinarité de l'équipe est l'occasion pour le jeune ou la fratrie de bénéficier de différentes approches.



Le Rayon De Soleil

Il est l'interlocuteur privilégié mais pas exclusif du jeune/de la fratrie, de sa famille, des partenaires.



VI. LA PARTICIPATION DES JEUNES

Au sein du service, nous portons une vigilance accrue à associer le jeune aux décisions prises en recueillant les points de vue et les opinions de chacun des membres du groupe. Cela concerne aussi bien la co-construction de leur projet individualisé, des cycles sportifs, culturels et artistiques, que la réflexion autour des transferts.

Les groupes d'expression :

- Au début et à la fin de chaque accueil, nous recueillons collectivement les ressentis de chacun.
- Ateliers de prévention et de sensibilisation. Cf. : nos outils au service de l'accompagnement.

De plus, sur le service, une boîte à idées est mise à disposition afin que tous puissent s'exprimer de façon anonyme à tout moment. L'objectif est de pouvoir faire évoluer ensemble le service afin de répondre aux mieux à leurs besoins et attentes.



VII. TRAVAIL EN PARTENARIAT ET RESEAUX

Le partenariat s'inscrit dans une logique institutionnelle et conventionnelle, tandis que le réseau vient en complément du partenariat. Il développe une logique d'acteur par une recherche de la prise en charge « sur mesure ».

Nos principaux partenaires sont : les MDS, les familles, les ITEP, les IME, les MECS, la pédopsychiatrie, les familles d'accueils, les établissements scolaires, les lieux de vie, la PJJ et les partenaires sportifs.

Les MDS sont des partenaires incontournables qui orientent les jeunes dans notre service. Nous rencontrons régulièrement les référents sociaux des situations qui sont suivis sur notre service. Ce sont nos interlocuteurs privilégiés en termes d'accompagnement, d'orientation et de suivi des jeunes ou de la fratrie. Notre travail se fait en collaboration constante, notamment grâce à la mise en place de réunions de travail et/ou lors de CDD (Commission De Décision) et à l'aide d'échanges réguliers par téléphone et par mails.

Le travail en partenariat avec les ITEP, les IME, les familles d'accueils ainsi que les lieux de vie ou encore d'autres MECS, nous permet de mettre en place un accompagnement cohérent avec l'environnement dans lequel le jeune évolue la semaine. Les échanges sont fréquents et réguliers avec ces partenaires, ils se font au travers des différentes réunions, des cahiers de liaison avec les établissements spécialisés, des appels téléphoniques, des mails, ou des échanges informels lors des retours en fin de week-ends. La plupart des jeunes ou des fratries que nous accueillons sur le SAWEV sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance mais également pour certains au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La psychiatrie, notamment la pédopsychiatrie, est un partenaire historique. Nous échangeons et transmettons aux équipes les constats que nous observons pour aider les jeunes à verbaliser certaines difficultés qu'ils peinent à exprimer aux soignants. Ces informations essentielles sont relayées afin qu'ils puissent être (re)travaillés, en accord avec le jeune et dans le souci du secret professionnel partagé.

Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à travailler avec les lieux de médiatisation. Ces structures mettent en œuvre des droits de visites médiatisées ou/et en présence d'un tiers sur décision du juge des enfants. Les modalités sont définies par le service de l'ASE.

L'accompagnement du jeune dans sa globalité et de sa famille implique un travail en réseau. Cette méthode de travail « nourrit » la prise en charge que nous proposons sur le SAWEV. Les finalités de ce travail en réseau s'expriment en termes de complémentarité des approches et des savoirs, de coordination des démarches et de transversalité.

Dans l'élaboration des cycles sportifs, culturels et artistiques, le travail en réseau est indispensable. Cela participe à mener à bien nos projets en concordance avec les besoins des



Le Rayon De Soleil

jeunes ou de la fratrie et des objectifs que nous déterminons conjointement, chacun les fixes en fonction de son cadre d'intervention. Ainsi, le travail avec les associations sportives, culturelles et artistiques occupe une place importante en termes d'organisation, de fonctionnement et d'évolution. Notre collaboration avec leurs intervenants permet à ces derniers d'adapter leurs pratiques en fonction des potentialités et difficultés des jeunes ou de la fratrie qu'ils doivent encadrer.

PARTIES IV : L'ORGANISATION DU SERVICE

I. LES OUTILS DE MANAGEMENT : LA POLITIQUE DE FORMATION ET D'ÉVALUATION

Le mode de management pratiqué sur le SAWEV est un management bienveillant. Pour le service, la bienveillance est une disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui.

C'est un concept de management où le responsable accompagne ses collaborateurs de manière positive et sincère. Il a une attitude vraie et permet à son équipe d'être écoutée tant professionnellement que personnellement. Pour autant, cela ne veut en aucun cas dire qu'il n'a pas d'exigences de qualité, ni de réalité professionnelle.

Le concept « **VIBIEN** », pour **VI**gilance et **BIEN**veillance en est une application. Nous partons du principe qu'une vigilance entre membres de l'équipe sur nos états physiques, psychiques et émotionnels permet d'anticiper le mal être au travail. Le service SAWEV de par sa spécificité impose un décalage de fonctionnement (week-ends, jours fériés et vacances) qui est propice à l'épuisement professionnel. Un point est fait à ce sujet lors des entretiens professionnels par le chef de service.

Sur un service où les professionnels n'interviennent que les week-ends et les vacances scolaires, il est important, pour limiter les risques d'isolement et de sécession et de perte de qualité, d'être vigilant à :

- Donner du sens au travail,
- Fixer des objectifs mais rester souple,
- Être transparent,
- Savoir encourager et remercier,
- Être à l'écoute,
- Donner de l'autonomie et savoir-faire confiance.

II. LES DIFFÉRENTS MODES DE COMMUNICATION :

Le service dispose de différents espaces de communication : écrites ou orales. Concernant la communication écrite, au niveau institutionnel, elle se fait par le biais de Sil'Age, un logiciel permettant une liaison constante.

Nous disposons également de différentes réunions aussi bien au sein de l'institution qu'avec les partenaires :



Le Rayon De Soleil

En interne :

- Réunion institutionnelle où sont conviés l'ensemble des salariés. Elle a pour but de transmettre des informations générales touchant à l'organisation interne, au contexte extérieur mais aussi aborder les sujets d'actualité et le suivi des projets.
- Comité éthique se déroule une fois par trimestre avec au minimum un membre de chaque service et les personnes directement concernées par les différentes thématiques abordées.
- Réunion de service, qui se déroule une fois par semaine, en deux temps :
 - La matinée réunit les éducateurs, la psychologue et le chef de service autour des thèmes suivants : bilan du dernier accueil, point sur les situations qui interrogent, fonctionnement du service, transmission d'informations, Projets Individualisés, présentation et validation en équipe des différents cycles à venir ainsi que les synthèses avec les partenaires extérieurs.
 - L'après-midi l'équipe éducative travaille sur les différentes organisations et le fonctionnement du service au quotidien : préparation des transferts, cycles sportifs, culturels et artistiques, ateliers de prévention et de sensibilisation... De plus, un lien avec les partenaires est également fait.

Avec les partenaires :

- Réunion de présentation. Elle a pour but d'étudier la demande de la MDS, y sont présents l'équipe pluridisciplinaire du service et les référents sociaux.
- Réunion de Co-construction du DIPC qui se déroule avant l'admission en présence du jeune ou la fratrie et sa famille, l'ASE, l'éducateur, la psychologue et le chef de service. Nous présentons l'institution et le service. C'est un moment privilégié de rencontre avec la famille qui permet, dans un premier temps, de faire connaissance. Elle a pour but de recueillir les attentes et besoins et de définir, par la suite, les objectifs à court et moyen terme. Enfin, nous remettons le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement.
- Réunion de travail où nous sommes conviés par les partenaires sociaux. Elle se déroule en fonction de l'évolution de la situation, cela peut être l'occasion d'une remise en perspective du Projet Individualisé. Sont présents, l'éducateur référent, la psychologue, le chef de service.
- Commissions de décision qui ont lieu une fois par an en présence de l'éducateur référent, le chef de service et la psychologue. C'est un temps préparatoire effectué en amont de l'audience. Le chef de groupement acte les nouveaux axes de travail autour de l'accompagnement.
- Audience où sont présents pour l'institution l'éducateur référent, le chef de service mais aussi le jeune ou la fratrie, la famille, les partenaires sociaux...
- Groupe de travail dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de



Le Rayon De Soleil

l'Enfance qui se fait à la demande du département. Sont invités, la Direction, les éducateurs pour échanger et construire sur la base de thématiques diverses.

III. LES GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES (GAP)

Le GAP est une instance animée par un intervenant extérieur, à hauteur d'une fois par mois. Elle peut avoir plusieurs fonctions :

- Proposer un espace de soutien aux professionnels puisqu'il favorise l'expression de chacun concernant des situations complexes,
- Apporter un espace de dialogue et d'échange en équipe. En effet, la présence de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du service permet de croiser les regards nécessaires à la prise de recul dans le but de questionner régulièrement nos pratiques professionnelles,
- Réfléchir en équipe à des stratégies d'accompagnement et de partager autour des différents apports théoriques de chacun.

PARTIE V : PERSPECTIVES

- Maintenir et améliorer la qualité du service rendu :
 - Poursuivre la formation des personnels,
 - Politique managériale visant à mettre en adéquation les profils des professionnels avec les réalités particulières de ce service,
- Préparer l'installation du service dans de nouveaux locaux adaptés et fonctionnels :
 - Pour le groupe, sur un bâtiment dédié à Villeneuve Minervois,
 - Pour la fratrie, sur la partie basse de la maison de Cabrespine.

Depuis son ouverture en 2001, le SAWEV a su évoluer et s'est continuellement adapté aux besoins des enfants, aux attentes Départementales et aux évolutions législatives.

Le SAWEV reste un mode d'accueil innovant et atypique dans le Département.